

Question n° 4

On trouve à la section 4.4 du résumé l'exigence suivante : *Fournir les noms des personnes qui agissent comme dirigeants du proposant*. Pouvez-vous clarifier ce que la SCHL entend par « dirigeants »?

Réponse n° 4 :

Les dirigeants sont les membres de la haute direction, y compris les gestionnaires.